



Entre **LK** et le preneur  
nom .....  
adresse .....  
6, rue Louis-de-Foix suite .....  
F-33000 Bordeaux CP ville .....

**CONDITIONS DE LA LOCATION :**

ARTICLE 1 Présentation – LK met à disposition du preneur une exposition intitulée L'enfant cachée constituée de 10 panneaux souples de 0,70 m sur 1,00 m. Ceux-ci ne doivent pas être séparés et seront disposés de façon chronologique (les panneaux sont numérotés).

ART. 2 Durée et lieux – LK met à la disposition du preneur l'exposition pour une durée de ... .. semaine(s), du ... .. au ... ..  
Le preneur doit indiquer le lieu où sera présentée l'exposition.

ART. 3 Communication, information – Le preneur s'engage à faire figurer dans tous les documents se référant à l'exposition, promotion, communiqués de presse, invitation, etc. la mention : « **Exposition AJPN.org** ».

ART. 4 Transport – Les frais de transport – aller-retour Bordeaux – sont à la charge du preneur (44,66 € au 24/1/15, pour la France métropolitaine). Le preneur s'engage à retourner l'exposition dès le 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant la fin de la location à l'aide du bordereau Colissimo fourni par mail avant la fin de la location, faute de quoi le prix de la location sera majoré.

ART. 5 Montant de la location – Le preneur s'engage à verser au prêteur à la réservation : 1 à 7 jours 140 € ht ; 2 semaines 270 € ht ; 3 semaines 400 € ht ; 4 semaines 530 € ht ; 5 semaines 660 ht €, par chèque bancaire, mandat administratif, virement bancaire ou carte bancaire à [www.lk-editions.fr/paiement.html](http://www.lk-editions.fr/paiement.html). (TVA à taux réduit 5,5 %)

ART. 6 Assurance et responsabilité – L'exposition fera l'objet d'une assurance prise par le preneur pour la durée de la location, d'une valeur de 1 500 €. Une copie de l'assurance, ou un courrier de responsabilité, doit être envoyée à LK, avec le présent contrat.

ART. 7 Réservation, résiliation, annulation – Le preneur fera une demande de réservation par écrit ou par mail et le prêteur confirmera, par écrit ou par mail, la réservation, les conditions et les modalités de location conformément à ce contrat. En cas de non respect des clauses du contrat, l'une ou l'autre des parties peut résilier celui-ci dans un délai de 21 jours. En cas de forces majeures, le preneur peut annuler la réservation par courrier 8 jours avant les dates prévues.

ART. 8 Litige – Tout litige résultant du présent contrat de location sera de la compétence des tribunaux de Bordeaux.

Fait en deux exemplaires, à Bordeaux, le .....

Pour le preneur

.....

Pour LK

B. Lhoumeau